AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0476
FR0010397760-FS0248-DER19

18 mars 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (article 234-10 du règlement général)

AUPLATA

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 14 mars 2019, complété notamment par un courrier reçu le 15 mars 2019, le fonds de droit colombien Tribeca Natural Resources Fund[1] (Carrera 15, 82-99, Bogota, Colombie) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mars 2019, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AUPLATA et détenir 1 609 110 997[2] actions AUPLATA représentant autant de droits de vote, soit 58,69% du capital et des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution d'actions AUPLATA en rémunération d'un apport en nature et de plusieurs augmentations de capital de la société AUPLATA[4].

2. Le franchissement en hausse, par le fonds Tribeca Natural Resources Fund, des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AUPLATA, a fait l'objet d'une décision de dérogation[5] à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 218C1902, mise en ligne sur le site de l'AMF le 28 novembre2018.

3. Par les mêmes courriers, le fonds de droit colombien Tribeca Natural Resources Fund[1] (Carrera 15, 82-99, Bogota, Colombie) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2019, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AUPLATA et détenir 1 208 706 636 actions AUPLATA représentant autant de droits de vote, soit 44,08% du capital et des droits de vote de cette société[3].

 Le déclarant précise que ce franchissement des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AUPLATA résulte « (i) de la cession, par Tribeca Natural Resources Fund à San Antonio International Limited de 233 241 680 actions sur les 1 441 948 316 actions qu'il détient ; il reste un solde de 1 208 706 636 actions AUPLATA à Tribeca

[1] Détenu à hauteur (i) de 95% par le fonds de pension colombien Porvenir (fonds public) et (ii) à hauteur de 5% par la société de gestion Tribeca Asset Management. Il est précisé que le fonds Tribeca Natural Resources Fund est géré par la société de gestion Tribeca Asset Management, elle-même détenue et gérée par M. Luc Gérard.

[2] Dont (i) 1 441 948 316 actions AUPLATA représentant autant de droits de vote, soit 52,59% du capital et des droits de vote de cette société, détenues par le fonds Tribeca Natural Resources Fund et (ii) 167 162 681 actions AUPLATA représentant autant de droits de vote, soit 6,10% du capital et des droits de vote de cette société, détenues par la société anonyme de droit péruvien Brexia Gold Plata Peru (BGPP), contrôlée par le fonds Tribeca Natural Resources Fund.

[3] Sur la base d'un capital composé de 2 742 084 995 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[4] Cf. le communiqué de la société AUPLATA en date du 11 mars 2019.

[5] Aux termes d'une clause prévue par un traité d'apport en nature de 100% des actions de la société BGPP à la société AUPLATA, approuvé par l'assemblée générale mixte du 19 novembre 2018, le fonds Tribeca Natural Resources Fund a substitué, au sein du capital de la société AUPLATA, la société Brexia International, pour laquelle la décision de dérogation, reproduite dans D&I 218C1902, avait initialement été octroyée.

Natural Resources Fund, soit 44,08% du capital et des droits de vote d'AUPLATA et (ii) de la cession par BGPP contrôlée par Tribeca Natural Resources Fund, à San Antonio International Limited de 167 162 661 actions sur les 167 162 681 actions qu'elle détient ; il ne reste aucune action AUPLATA détenue par BGPP. Cette cession a pour objectif notamment de rembourser, avec BGPP, la somme de 15 515 872 euros, en principal, prêtée par San Antonio International Limited à BGPP pour lui permettre de souscrire aux 167 162 681 actions nouvelles AUPLATA émises à son profit, à hauteur de 35 714 285 actions émises au prix de 5 000 000 euros le 11 et 19 juillet 2018 et à hauteur de 131 448 396 actions émises au prix de 10 515 871,68 euros le 25 février 2019, le tout au prix de 0,08 euros par action. »

———